

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
Du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 19 h 00**

L'an deux mille dix-sept, le premier mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Député-Maire.

**Etaient présents :**

Adjoints : Jean-Pierre LAURENCY, Jean-Claude DUMAS, Denise GUNDELWEIN, Alexandre HUET, Chantal GEORG, Grégoire RUHLAND,

Conseillers : Gérard ALBERT, Raymond LAUMONT, Christiane ROL, Denis HOELTER, Roselyne LEBOEUF, Mireille DAFFARA, Henri SCHMITZ, Brigitte MION, Emmanuel ROSINA, Elsa UYANIK, Hinde MAGADA, Pierre GRALL, Jules GODIN, Alexandre AUFFRET, Monique BONIN,

**Etaient absents excusés :**

Christiane DEFAUX donne pouvoir à Hervé FERON,  
Serge STRACH donne pouvoir à Denise GUNDELWEIN  
Nouna SEHILI donne pouvoir à Alexandre HUET  
Séréna STEPHAN donne pouvoir à Jean-Pierre LAURENCY  
Marianne KAROTSCH donne pouvoir à Monique BONIN  
Johanna JACQUES-SEBASTIEN absente excusée  
Anthony RENAUD absent excusé

**Secrétaire de séance :** conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Grégoire RUHLAND a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Avant l'ouverture de la séance :**

- **Monsieur FERON** offre un timbre à l'effigie de Lucien Neuwirth qui a été le précurseur de la contraception en France. En décembre 1967, il a proposé la loi autorisant l'usage de contraceptifs. A l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Loi Neuwirth, la Poste a édité un timbre à son effigie accompagné du slogan « Si je veux quand je veux ». Monsieur le Député a souhaité en acheter et les offrir aux femmes présentes au Conseil Municipal à l'approche du 8 mars « journée internationale des Droits des Femmes ». Dans le cadre de la journée internationale des Droits des Femmes, le 8 mars, l'association « Aux Actes Citoyens » invite Khadija Al-Salami, réalisatrice yéménite du film « moi, Nojoom, 10 ans divorcée », pour présenter l'histoire d'une petite fille vendue et mariée de force et violente par son mari – et de son combat pour divorcer. Le film a été primé dans 18 pays.

- **Monsieur FERON** a invité Monsieur Olivier SIMON, Directeur de la « CCI » pour qu'il présente les travaux dédiés à l'exploitation et au développement économique de l'aéroport « Grand Nancy Tomblaine ». Monsieur SIMON présente un film sur la visite de l'aéroport.

- **Monsieur FERON** présente les contentieux du Service « Ressources Humaines ».

Ouverture de la séance à 19h45. Le quorum est atteint.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2017 n'ayant suscité aucune remarque, il a été adopté à l'unanimité.

**1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 :**

Grégoire RUHLAND, Adjoint aux Finances présente à l'aide d'un power point le document des orientations budgétaires de la commune pour l'année 2017. Monsieur FERON donne des précisions sur l'ensemble des éléments de ce document.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une obligation légale pour les collectivités locales de plus de 3 500 habitants ; il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Il permet aux membres du Conseil Municipal :

- **D'ETRE INFORMES** sur l'évolution de la situation financière de la Ville,
- **DE DISCUTER** des orientations qui préfigureront les priorités qui seront affectées dans le budget primitif.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 (documents DOB et ROB ci-annexés).

**2) RECETTES DES ANNEES ANTERIEURES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES :**

Monsieur le Trésorier Principal d'Essey-lès-Nancy demande l'admission en non-valeur et l'extinction des créances suivantes :

**Admissions en non-valeur :**

Le montant total de ces admissions en non-valeur, soit 20.10 €, est inscrit à l'article 6541 du budget principal.

**Créances éteintes :**

Le montant total de ces admissions en non-valeur, soit 397.36 €, est inscrit à l'article 6542 du budget principal.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances qui s'est réunie en date du 16 février 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADMET** en non-valeur les titres précités émis sur le budget principal dont le détail figure en annexe.

Adopté à l'unanimité.

### 3) DEMANDE DE SUBVENTION « REGION GRAND EST » : RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE A L'ESPACE JEAN JAURES :

Par délibération du 17 septembre 2017, la ville de Tomblaine a sollicité tous les partenaires financiers potentiels afin de permettre la réalisation de l'opération de restructuration et d'agrandissement de la salle de gymnastique à l'espace Jean Jaurès.

Certains partenaires financiers modifient leur participation. Aussi, il est demandé un soutien complémentaire à la Région Grand Est à hauteur de 117 919 €.

Le plan de financement de cette opération est ainsi modifié (ci-annexé).

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances qui s'est réunie en date du 16 février 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes les subventions auprès des partenaires potentiels et notamment la Région Grand Est.

Adopté à l'unanimité.

### 4) DEMANDES DE SUBVENTIONS ETAT – FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) 2017 :

La ville de Tomblaine a sollicité le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) 2016 pour plusieurs opérations. Pour deux opérations, les dossiers ont été instruits en 2016 mais n'ont pas pu aboutir à l'octroi d'une subvention : Restructuration et agrandissement de la salle de gymnastique et Travaux de réfection de la toiture de l'école de musique.

Le fonds de soutien exceptionnel à l'investissement public local est reconduit pour 2017.

Aussi, la ville de Tomblaine donne une priorité particulière à ces deux opérations et sollicitera à nouveau le FSIL au titre de l'année 2017 pour les opérations suivantes :

- Restructuration et agrandissement de la salle de gymnastique – Espace Jean Jaurès : 220 000 € demandés (= 17.64 % du montant de l'opération)
- Travaux de réfection de la toiture de l'école de musique : 29 000 € demandés (= 49 % du montant de l'opération).

Par ailleurs, au titre du programme d'investissement 2017, la ville de Tomblaine sollicite également le FSIL 2017 pour les opérations suivantes :

- Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire J. FERRY : 46 500 € demandés (= 30 % du montant de l'opération)
- Travaux d'accessibilité, Agenda d'accessibilité – programme 2017 : 8 287 € demandés (= 30 % du montant des travaux)
- Travaux de réfection des façades et d'isolation du groupe scolaire P. BROSSOLETTE : 33 067 € demandés (=40 % du montant de l'opération)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances qui s'est réunie en date du 16 février 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Monsieur le Député-Maire à solliciter le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2017 pour les opérations suivantes :

- Restructuration et agrandissement de la salle de gymnastique de l'Espace Jean Jaurès
- Travaux de réfection de la toiture de l'école de musique.
- Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire J. FERRY
- Travaux d'accessibilité, Agenda d'accessibilité – programme 2017
- Travaux de réfection des façades et d'isolation du groupe scolaire P. BROSSOLETTE

Adopté à l'unanimité.

### 5) PLAN NUMERIQUE 2017 – ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY :

La commune de Tomblaine investit beaucoup pour les écoles et notamment la mise à disposition d'outils pédagogiques modernes (Tableaux Blancs Interactifs (TBI)...).

Pour 2017, l'école élémentaire Jules Ferry fait une demande de classe mobile. Dans le cadre du plan numérique 2017 porté par l'Education Nationale, il est possible de recevoir une subvention pour la mise en œuvre de ces équipements à hauteur de 50%.

Le coût de cette classe mobile est estimé à environ 8 000 € (matériel et connexion internet).

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances qui s'est réunie en date du 16 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Député-Maire à solliciter une subvention auprès de l'Education Nationale pour l'acquisition d'une classe mobile pour l'école élémentaire Jules Ferry.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017 à l'article 2183 « matériel informatique ».

Adopté à l'unanimité.

### 6) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**CREE** un poste d'adjoint technique

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21h00

-----  
  
Le Secrétaire de Séance  
Grégoire RUHLAND